

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 12 avril 2021

Délibération n° CCPC/2021102-028

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (33) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Alain BOUSQUET (procuration à P. Blanque) Patrice CAMPS, Jackie COLL (procuration à H. BAUDET) Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN (procuration à Le TAON-BARES), Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE (procuration à Jean-Louis LACUBE), Jean-Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à Pierre BATAILLE), Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX (procuration à Serge VAILLS), Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel RIFF, Pierre RIU (procuration à Pierre BATAILLE), Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Serge VAILLS, Georges VICENS.

Date de convocation : 6 avril 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : délégation de maîtrise d'ouvrage à l'Office66 – Médiathèques de Font-Romeu

Le lundi 12 avril 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Vu les articles L. 2422-1 et suivants du code de la Commande Publique ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique ;

Le Président rappelle à l'Assemblée le projet de réhabilitation de locaux existants, à Font-Romeu et les Angles, pour réaliser une médiathèque multi pôle sur ces deux sites. Le projet est soutenu par la DRAC et le Conseil départemental.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué (délibération du 1^{er} octobre 2018) au groupement SERRA Architectes / SETEC BASCOU, pour les missions suivantes :

- De base avec EXE,
- DIAG,
- OPC,
- DUEM,
- Soged,
- Etablissement en coût global des investissements dès la phase APS,
- Evaluation des consommations d'énergies.

Au stade de l'Avant-projet définitif, l'estimation prévisionnelle de l'ensemble des travaux (désamiantage – démolition, gros œuvre, charpente - couverture, bardage zinc – serrurerie – menuiserie aluminium – menuiserie bois – cloisons, plafonds suspendus – peinture, revêtements sols souples – plomberie, chauffage, climatisation, VMC – électricité, CFO, CFA) a été évaluée à : 1 179 430 € HT (approbation du conseil communautaire le 17 février 2020). Dont 521 000€ pour le chantier de Font Romeu.

Le président explique que le bâtiment et les biens immobiliers autour de la future médiathèque de Font-Romeu appartiennent à l'Office66 et que le rez-de-chaussée du bâtiment en question va être acquis par la commune de Font-Romeu. De plus, l'Office66 réalise également des travaux à proximité direct des travaux d'opération de la médiathèque.

Afin de faciliter la coordination, les démarches et les travaux, le Président propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage à l'Office66.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'approuver le principe de délégation de maitrise d'ouvrage à l'Office66 du chantier de Font Romeu ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 12 avril 2021

Envoyé le 15-04-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 15-04-2021
NOTIFICATION FAST

Pierre BATAILLE
Président

